MAI 2017
N° 15

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or

Chasse & Environnement en Côte-d'Or

NOUVEAUTÉ

Les mesures de gestion des coiffés

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

ASSOCIATIONS

BLAIREAUX : LES PIÉGEURS TOUJOURS À L'AFFÛT

REPORTAGE

DANS LES COULISSES DES CARTOUCHES PRÉVOT

300 m² pour vos loisirs

ARMURERIE DES ARÈNES

ETS. DI FILIPPO
Armurier diplômé

DES ARMURIERS PROFESSIONNELS, LEURS PASSIONS À VOTRE SERVICE

- Stand et tunnel de tirs privés
- Réparation - restauration
- Essai et réglage

- Chasse
- Pêche
- Tir sportif
- Coutellerie
- Cadeaux
- Vêtements

- Défense
- Coffres-forts
- Équipements canins ...

MERCI À TOUS

de votre confiance pour cette saison

N'HÉSITEZ PAS À VENIR FAIRE ENTRETENIR VOS ARMES POUR OPTIMISER VOTRE PROCHAINE SAISON

VÊTEMENTS HOMMES, FEMMES, ENFANTS

de **- 15% à - 50%** sur une large gamme :

BROWNING, VERNEY CARRON, HART, SPORTCHEF, ...

Un LARGE CHOIX d'armes et d'accessoires pour l'approche, l'affût et le tir du corbeau

PLUS DE 20 000 RÉFÉRENCES EN MAGASIN

articles **PÊCHE TOUT à - 30%**

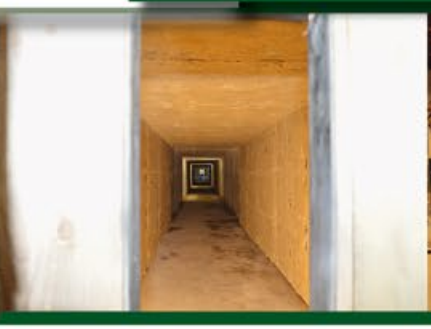

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

ZONE DES ÉPENOTTES - 11 A RUE ALEXANDRE VIALATTE - 39100 DOLE

03 84 72 03 29 *email : armureriedifilippo@hotmail.fr*

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération départementale
des chasseurs de la Côte-d'Or
N° 15 - Mai 2017

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Éditeur :
Fédération départementale des chasseurs
de la Côte-d'Or
Maison de la Chasse et de la Nature
RD 105 – Lieu-dit « Les Essarts »
CS 10030 – 21490 Norges-la-Ville Cedex
Tél. : 03 80 53 00 75 - **Fax :** 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com
Directeur de la publication : M. Pascal Sécula
Responsable de la rédaction : M. Yves Lambert
Comité de rédaction : Fabrice Aubert,
Jean-Marc Belin, Michel Chalumeau, Yves Lambert,
Émilie Léonardi, Dominique Rigaud, Alain Rousseau,
Pascal Secula

Rédaction :
TEMA | *presse*, Nicolas Rouillard, Déborah Levy, FDC 21
Crédits photos couverture : FDC21, Schmutzler-Schaub
Crédits photos : FNC, FDC 21, Fotolia.com, Émilie
Léonardi, Nicolas Rouillard

Publicité nationale et départementale :
ATC, 23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Nabila Ouriaghli
Tél. : 03 87 69 96 95 - 06 63 96 56 23
Fax : 03 87 69 18 14,
Email : nabila@groupe-atc.com

Administration des ventes :
Ophélie Maeder
Tél. : 03 87 69 89 09 - **Fax :** 03 87 69 18 14
Email : o.maeder@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction :
TEMA | *presse*
23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique: Pixel Image **Tél. :** 03 87 69 18 05
Impression: Socosprint imprimeurs
36 route d'Archettes - 88000 Épinal
Imprimé sur un papier PEFC
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : à parution - ISSN : en cours

PEFC 10-31-1260
Certifié PEFC
pefc-france.org

ÉDITO

CHERS AMIS CHASSEURS,

Comme évoqué lors de notre assemblée générale, à laquelle j'ai eu le plaisir de vous retrouver toujours aussi nombreux, je souhaite vous parler de nos projets et plus précisément celui de l'Éducation relative à l'environnement (ERE).

Ce projet, totalement lié à la réalisation de notre Maison de la chasse et de la nature (MCN) a pris du retard, tout simplement parce que nous prenons le temps de bien le comprendre pour bien le construire. Nous ne sommes malheureusement pas habitués à communiquer et encore moins formés à promouvoir notre passion cynégétique.

Certaines fédérations en France se sont lancées dans cet ambitieux projet et c'est avec elles que nous travaillons pour réaliser le nôtre. L'objectif est de faire de l'éducation à la nature un axe fort de communication en donnant un autre sens à nos actions ; en sortant du schéma actuel, à savoir : ne plus être uniquement dans une démarche défensive mais affirmer notre position d'acteur incontournable dans l'éducation à la nature.

Notre MCN, située à quelques kilomètres seulement d'une grande agglomération, est un atout majeur. Concrètement, l'idée serait de réaliser une micro Côte-d'Or sur le site de notre siège en regroupant les quatre principaux habitats qui la caractérisent : forêts, milieux humides, plaine et vigne. Ainsi, cela nous permettrait d'expliquer la diversité de ces espaces, ce qui, de façon induite, nous emmènerait à la Chasse.

Parlons largement de la flore, autant que de la faune !

Mais quels outils utiliser pour transmettre quels messages ? Si l'on veut communiquer efficacement, il faut y réfléchir et surtout ne pas se tromper de méthode.

Certains supports existent déjà au niveau national. Le dernier né est le site Internet Ekolien propulsé par la FNC. Ne nous privons pas de l'utiliser, et d'en faire la promotion auprès de notre entourage, chasseurs… ou non ! Car si nous laissons la place à d'autres sur ce sujet, nous aurons du mal à exercer demain notre passion.

Notre mission sur l'éducation à l'environnement est donc primordiale !

PASCAL SÉCULA
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR

SOMMAIRE

4 **LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION**
Toute l'actualité de votre département

10 **LE COIN DES GOURMANDS**
Côte de sanglier poêlée, poire rôtie au romarin et miel de sarrasin, écrasé de pommes de terre

12 **EN DIRECT DES ASSOCIATIONS**
Vénerie, chasse aux chiens courants, piégeage

16 **REPORTAGE**
Prévot, une excellence locale

20 **DOSSIER**
BILAN DE LA SAISON 2016-2017

20 Assemblée générale 2017
22 Les nouvelles mesures de gestion des coiffés
24 Comptages : les indices kilométriques lièvre
26 Quels sont les secteurs impactés par la baisse des populations ?

VIE DE LA FÉDÉ

Ils nous ont rejoints

Ces derniers mois, la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or a vu de nouveaux visages intégrer son équipe en remplacement de postes laissés vacants.

Marc Mercuzot, agent de prévention clôtures

Originaire de la région naturelle de l'Auxois en Côte-d'Or, j'habite à Grignon, un petit village à 10 km de Semur-en-Auxois. À 21 ans, je suis titulaire d'un Bac STAV (sciences technologiques de l'agronomie et du vivant) obtenu en 2014, et d'un BTS ACSE (analyse et conduite d'un système d'exploitation). Ces diplômes portent principalement sur le secteur agricole.
Depuis mon plus jeune âge, je baigne dans le monde de la chasse et de la nature grâce à mon oncle qui m'a transmis cette passion enrichissante et pleine d'avenir. De ce fait, durant l'été 2016, à la suite de mes études, j'ai souhaité répondre à l'offre d'emploi d'agent prévention clôture. Je suis prêt à apporter à la fédération toute la rigueur et le professionnalisme requis pour le poste qui m'a été confié. De plus, cette collaboration sera sans doute très enrichissante et m'apportera davantage de connaissances dans ce milieu.

Marc Massonnaud, agent de prévention clôtures

Je suis âgé de 27 ans et je viens d'un petit village du sud de la Charente. J'ai obtenu un Bac sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement, puis un BTS gestion et protection de la nature en Haute-Vienne. Je viens d'une famille de chasseurs, je suivais mon père dès que j'en avais l'occasion, ce qui m'a presque immédiatement poussé à vouloir travailler dans le monde de la chasse. Après plusieurs emplois occupés dans le monde agricole (surtout dans la vigne) et forestier, j'ai pu effectuer un service civique à la FDC 30 (comptages petit gibier) qui m'a ensuite permis d'enchaîner trois contrats saisonniers en tant qu'agent de prévention de dégâts et distribution de clôtures électriques. Cette expérience m'a permis d'obtenir le poste d'agent à la Fédération de Côte-d'Or. Je souhaite m'intégrer ici dans la durée, et m'enrichir sur le plan professionnel et personnel.

Émilie Leonardi, chargée de communication

Originaire de Côte-d'Or, j'ai grandi entre ville et campagne. Après avoir obtenu un Bac littéraire à Dijon et un BTS communication des entreprises à Auxonne, j'ai terminé mes études à Marseille où j'ai obtenu une licence professionnelle conception et mise en œuvre de projets culturels et un brevet professionnel en infographie.
Après quelques petites années hors du département, il m'était devenu indispensable de revenir aux sources et développer mes compétences sur ma terre d'origine. Ainsi, dès mon retour dans la région en 2012, j'ai intégré une agence de communication dijonnaise dans laquelle j'ai exercé pendant près de cinq ans les missions de chargée de communication et rédactrice Web.
Ce cursus scolaire et professionnel élargi (incluant aussi les stages et emplois réalisés durant mes études) m'a permis de développer mes compétences et surtout mon intérêt à vouloir exercer des missions de communication globale : une démarche stratégique qui inclut toutes les formes de communication de l'entreprise.
La FDC21 m'offre aujourd'hui l'opportunité de m'investir dans une institution locale liée à une activité de pleine nature que je connais depuis quelques années et que j'apprécie pratiquer en tant qu'accompagnatrice. Mes missions s'inscrivent dans une volonté de valoriser l'image et la notoriété de la Fédération des chasseurs, et, de manière générale, promouvoir la chasse dans notre beau département.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Une affaire de braconnage

Votre fédération s'est portée partie civile dans une affaire de braconnage de nuit aux grands animaux. Le canton d'Is-sur-Tille est une partie du département connue pour les populations de grand gibier qu'il abrite. C'est pourquoi l'Office national de la chasse et de la faune sauvage y attache une surveillance attentive et régulière.

edithrum

Dès novembre 2014, les services de l'État détectent une activité nocturne suspecte sur les territoires des communes de Dienay, Tarsul, Vernot et Saulx-le-Duc. Des opérations de surveillance sont mises en place et donneront lieu – le 5 décembre 2015 – à l'interpellation de deux braconniers surpris en flagrant délit de braconnage nocturne.

Rappel des faits : les deux hommes se livrent ce soir-là à une partie de chasse nocturne dans les champs qui avoisinent leur baraquement de Moloy. Un cerf 8 cors est tué net d'une balle de calibre 300 Winchester Magnum et un chevreuil est pourchassé et tué avec le pare-chocs du puissant 4x4.

Peines principales

Bien sûr, toute la panoplie du parfait braconnier est trouvée dans le véhicule : carabine à lunette encore approvisionnée, projecteur, chargeur amovible approvisionné, lampe frontale et dague.

Par un jugement du tribunal de grande instance de Dijon (4e chambre correctionnelle), les prévenus ont été respectivement condamnés le 13 septembre 2016 à :

- chasse non autorisée de nuit, en réunion, avec véhicule et port d'arme : 4 mois d'emprisonnement délictuel avec sursis ;
- chasse sur le terrain d'autrui : amende de 250 € ;
- chasse sans plan de chasse : amende de 250 € ;
- absence de marquage : amende de 250 € ;
- circulation avec véhicule hors des voies ouvertes : amende de 250 € ;
- transport dans véhicule d'une arme non démontée : amende de 150 € ;
- recherche et poursuite de gibier à l'aide de source lumineuse : amende de 150 € ;
- violation à la tranquillité et à la sécurité publique : amende de 20 €.

Quatre peines complémentaires sont prononcées eu égard à la gravité des faits :

- deux ans d'interdiction de détention ou port d'arme ;
- deux ans de retrait de permis de chasser avec interdiction temporaire de repasser l'épreuve ;
- confiscation des scellés (équipements ayant servi à l'infraction) ;
- publication du jugement dans la presse.

En outre, la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or et l'Association des chasseurs de grand gibier en Côte-d'Or se sont portées parties civiles. Le tribunal a retenu comme valables ces constitutions et a condamné les prévenus à :

- dommages et intérêts : 300 € solidairement à chacune des deux parties civiles ;
- article 475 Code de procédure pénale : 450 € solidairement à chacune des deux parties civiles.

Déjà inquiétés et condamnés pour des faits similaires dans le département du Doubs, les coupables ont accepté la sentence du tribunal sans souhaiter interjeter appel.

GIC PETIT GIBIER

Des nouvelles du projet « oiseaux de souche sauvage »

Ce projet a été lancé suite à la constitution d'un groupe de travail entre la Fédération et les GIC petit gibier volontaires. Ce groupe a souhaité relancer la dynamique petit gibier sur nos territoires en réintroduisant des oiseaux de souches sauvages.

Des chasseurs des six GIC concernés par le projet et membres de la Fédération ont uni leurs efforts pour fabriquer des couvoirs et des cages d'élevage.

Mise en peinture des dispositifs d'élevage.

Les cages d'élevage prêtes à l'emploi.

Pour rappel ce projet consiste à fournir/récupérer des oiseaux de souche sauvage et à les faire reproduire pour obtenir un nombre suffisant d'oiseaux à lâcher sur les territoires. La couvaison des œufs et l'élevage des poussins sont réalisés par des poules naines dans des dispositifs d'élevage spécifiques. Ces dispositifs permettent de mettre en conditions les plus réelles possible les oiseaux afin de favoriser leur survie en milieu naturel.

Cette opération a débuté en mai 2016 par la fourniture d'œufs de faisans et de perdrix par la FDC du Pas-de-Calais. En parallèle, des dispositifs d'élevage ont été fabriqués par les chasseurs des GIC concernés avec les membres de la Fédération (administrateurs et personnels techniques) pour accueillir les œufs, les poussins et les poules naines.

Début septembre, grâce à un partenariat entre la FDC 21 et l'ONCFS, les GIC du Val d'Ouche, du Val de Saône et de Saône-Nacey ont bénéficié de 2 000 faisans de souche sauvage fournis par des éleveurs de gibier en convention avec l'ONCFS. Ces faisandeaux âgés de 10 à 12 semaines ont été réintroduits sur les territoires.

Les observations réalisées par les chasseurs des GIC font état d'oiseaux très farouches et difficiles à observer. Les comptages de printemps avec la méthode des coqs chanteurs permettront d'apprécier la réussite de ces réintroductions.

Pour cette saison, les cinq GIC engagés dans la démarche « faisans de souche sauvage » disposent de près de 200 faisans reproducteurs répartis dans les volières des GIC. Au total, 116 poules faisanes sont disponibles pour la ponte.

Sur la base d'une ponte moyenne de 30 œufs par poules faisanes; la production attendue en 2017 devrait être supérieure à 3 000 œufs.

À partir du mois de décembre, des journées de travail ont été organisées pour fabriquer les dispositifs d'élevage : les couvoirs pour accueillir les poules naines lors de la couvaison et les cages d'élevage pour les poussins.

Au 7 avril, 13 journées de montage ont déjà été organisées. Elles ont mobilisé 150 journées/homme de travail par les chasseurs des GIC et les membres de la Fédération (administrateurs et personnels). Les photos ci-dessus présentent les différentes étapes de la fabrication de ces dispositifs : découpe de panneaux de bois, assemblage, peinture.

De plus, dans les différents GIC, de nou-

Les poussins resteront dans les cages pendant trois semaines.

velles volières ont été construites ou les anciennes volières ont été réhabilitées et adaptées pour accueillir les oiseaux reproducteurs.

Rappel de la méthode

Début du printemps : les œufs produits par les oiseaux reproducteurs sont collectés. Dès que les œufs ont été pondus en nombre suffisant, ils sont placés dans les couvoirs sous poule naine. 15 œufs de faisans ou 20 de perdrix peuvent être couvés par une poule naine.

Après les 24 jours d'incubation des œufs, les premières éclosions ont lieu. Dès que les poussins sont secs, ils sont placés avec la poule naine dans le dispositif appelé cage d'élevage. Ce matériel conçu sur les modèles utilisés par la FDC 62 permet de faire sortir seulement les poussins dans un promenoir afin de les rendre plus autonomes et dans les conditions les plus naturelles. Cette méthode permet de maintenir le rôle de la poule naine en tant que mère adoptive. Les poussins resteront dans ces caisses d'élevage durant trois semaines. Ces cages sont installées à proximité des volières ou chez certains chasseurs investis dans cet élevage.

Au-delà des trois premières semaines de vie, une partie des faisandeaux et/ou perdreaux est mise dans les volières afin d'avoir un stock d'oiseaux reproducteurs suffisant : l'objectif est de disposer au printemps suivant d'une soixantaine de poules par GIC pour pouvoir produire à terme plus de 5 000 œufs pour le département. Les oiseaux restants sont placés dans des parquets de pré-lâcher. Pour ce faire, la cage d'élevage avec la poule naine et les poussins sont placés dans le parquet. Ensuite, le promenoir est enlevé pour permettre aux oiseaux de s'habituer en nature. Et à l'âge de 6-7 semaines, le parquet est ouvert sur deux côtés tout en laissant la poule naine dans la cage d'élevage. Les oiseaux se fixeront plus facilement sur le territoire avec la présence à proximité de la mère adoptive.

Sauvetage des œufs de perdrix grise et de faisans

Partant du constat que bon nombre de nids sont découverts en période de récolte agricole ou d'entretien chemins et fossés, la Fédération a mis en place un répondeur à disposition de toutes personnes (agriculteurs, chasseurs, agents communaux…) pour nous informer de la découverte d'œufs.

Les messages sont relevés chaque jour et nous prenons contact avec des GIC ou sociétés de chasse concernés disposant de couveuses pour venir récupérer ces œufs. Ils eront placés en couveuse et les jeunes seront réintroduits sur les territoires.

Répondeur découverte d'œufs : 03 80 53 16 49

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC PARC NATIONAL

La chasse se mobilise

Au cours de l'année 2016, le renouvellement du conseil d'administration du Groupement d'intérêt public (GIP) parc national, nous a permis de rester « au tour de table », et de voir un représentant du troisième collège (acteurs socio-économiques), de surcroît chasseur, élu à la présidence du GIP.

Conjointement, les deux Fédérations départementales des chasseurs de Côte-d'Or (21) et Haute-Marne (52), ont assuré la représentation des chasseurs dans le projet de parc national.

Notre objectif : maintenir la chasse dans tous ses modes et pratiques.

Dans le cadre de la négociation en cours de la rédaction de la charte, se dessinent trois zones. Une **zone d'adhésion** de 240 000 ha pour la totalité du parc dont : une **zone cœur** de 50 000 à 55 000 ha. Cette zone à 95 % composée de forêts – dont la réglementation reste à écrire – sera constitutive de la charte du parc (règle parcs nationaux : tout ce qui n'est pas autorisé et écrit est interdit) et une **zone réserve intégrale** de 3 000 ha en forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain.

Nous avons réuni un groupe « chasseurs » constitué des représentants de Côte-d'Or et de Haute-Marne, pratiquant tous nos modes de chasse et représentatifs de toutes les structures cynégétiques (sociétés de chasse de toutes tailles, GIC, grand et petit gibier) et recensé avec eux toutes les pratiques que nous souhaitons maintenir.

Ces travaux ont été présentés et défendus au sein du groupe « chasse » où siègent les différentes parties prenantes au parc national : fédérations, GIP, administrations, ONF, forestiers privés, agriculteurs (?), communes forestières, CCI, associations naturalistes et autres usagers de la nature.

Nos positions sont reprises dans le projet de charte du parc national :

- maintien de tous les modes de chasse, identiques à l'actuel (avec ou sans chiens, y compris vénerie, etc.) ;
- chaque département conserve ses méthodes (CTL, établissement des PDC, etc.) ;
- la réglementation cynégétique reste du ressort de chaque CDCFS à laquelle le GIP-PN participe ;
- participation aux protocoles de suivi des populations de faune sauvage pour une valorisation de la chasse.

Le ministère souhaite aboutir à la création du parc national pour la fin de l'année 2018.

Nous devrons donc, au cours de cette année, confronter notre projet chasse dans le parc national, avec celui des autres parties prenantes. Aucun doute, il y aura des points de friction. Certains sont prévisibles : vénerie du blaireau, lâchers de tir, chasse des migrateurs, chasse du cerf au brame, etc.

Nous tenons bon et nous ne nous interdisons pas de nous mobiliser si des menaces se profilent.

En tout état de cause, les habitants du territoire seront à même de s'opposer à la création du parc, lors de la consultation publique, s'ils estiment que le bilan avantages/contraintes est défavorable.

Restons confiants, mais prudents. La récente rencontre avec l'ex-secrétaire d'État à la Biodiversité, B. Pompili, a permis de montrer le caractère incontournable de la chasse, qui a été mis en avant par quasiment tous les intervenants : chasseurs, bien sûr, mais aussi, forestiers publics et privés, CCI, communes forestières, qui souhaitent que la chasse soit une composante majeure du parc national.

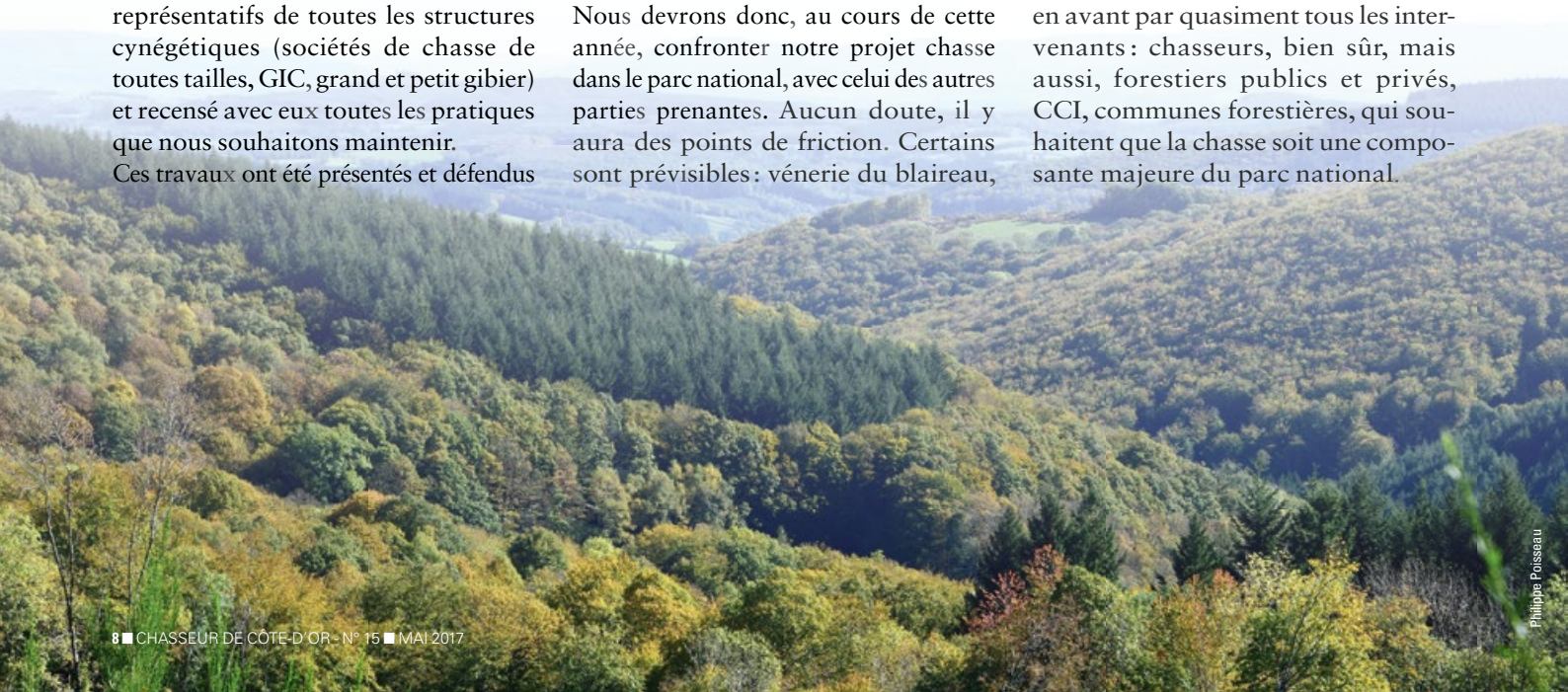

Philippe Poisseau

JEUNES CHASSEURS

Journée à Chamberceau

Le samedi 18 février 2017, la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or recevait à Chamberceau les jeunes chasseurs qui ont obtenu les meilleures notes au permis de chasser en 2016.

La journée a débuté par le contrôle des permis et assurances, et bien évidemment par la signature de la feuille de consignes de sécurité. Les jeunes, réunis dans la cour autour du président Pascal Secula, ont écouté attentivement les différents partenaires présents pour expliquer leurs missions : la direction départementale des Territoires, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national des forêts, et la Gendarmerie. Puis est venu le moment important des consignes de sécurité et de prélèvement. Les chasseurs sont postés. L'instant tant attendu par tous : le début de traque retentit ! Ils attendent l'arrivée d'un sanglier, d'un chevreuil ou du cerf de leur vie... Malheureusement, malgré les efforts de l'équipe de traqueurs de Chamberceau, aucun animal n'a figuré au tableau cette année. L'essentiel est préservé : malgré une météo défavorable, les jeunes, certes un peu déçus, ont été très heureux de cette journée de partage et d'apprentissage passée ensemble.

Pour participer à la journée fédérale jeunes chasseurs, il faut avoir moins de 21 ans et obtenir une note supérieure ou égale à 29/31 au permis de chasser.

Postés, les jeunes ont attendu le passage d'un gibier, en vain...

■ EN BREF

De nouvelles formations en 2017!

Régulation des corvidés à tir

La régulation des corvidés est nécessaire pour limiter les impacts sur les cultures agricoles et sur la petite faune, notamment favoriser son développement et limiter les dégâts aux cultures. Au cours de cette formation, nous aborderons la réglementation et les différentes techniques de régulation des corvidés (manège à corbeau, formes, affûts, etc.) avec une mise en situation sur le terrain.

Chasse en tir d'été

La chasse à l'affût ou à l'approche sont des modes de chasse de plus en plus pratiqués. Il est donc important de rappeler les aspects réglementaires et les différentes techniques pouvant être utilisées selon les espèces recherchées. La réglementation et les techniques de chasse selon les espèces (chevreuil, sanglier, cerf et renard) sont présentées en salle avec la mise en place d'affûts sur le terrain.

Association de chasse et rôle de ses responsables

Cette formation a pour but de présenter les différents aspects administratifs de la gestion d'une association, et de fournir des connaissances sur le droit de chasse, le droit de destruction en passant par les mesures de gestion telles que le plan de chasse et le plan de gestion.

Inscriptions auprès du service formations : formations@fdc21.com

À VOS CLICHÉS

Chasseurs d'images

Pour participer à cette rubrique, envoyez-nous vos photos de nature, paysages, animaux ou actions de chasse à l'adresse suivante : communication@fdc21.com, en précisant votre nom, vos coordonnées (mail et portable), le thème de votre photo, le lieu et la date du cliché.

Attention : nous diffuserons uniquement des photos libres de droit et nous nous engageons à utiliser vos photos uniquement dans le cadre de cette rubrique.

Grande aigrette. Renaud Giottof

Coq faisan. Julien Sure

Faon de chevreuil. Yves Lambert

Guêpier d'Europe. Renaud Giottof

LE COIN des gourmands

LA RECETTE

CÔTE DE SANGLIER POÊLÉE, POIRE RÔTIE AU ROMARIN ET MIEL DE SARRASIN ÉCRASÉ DE POMMES DE TERRE À LA TRUFFE DE BOURGOGNE

Voici une recette dont l'intitulé suffit à faire saliver nos papilles ! Elle est proposée par Arole Dupaty du restaurant Le Sabot de Vénus situé à Bure-les-Templiers et qui a été réalisée dans le cadre de la dernière Foire gastronomique de Dijon, le 4 novembre 2016.

Ingrédients (pour 6 personnes)

- 6 côtes de sanglier
- 1 kg de pommes de terre
- 1 oignon
- 2 carottes
- 1 branche de céleri
- 250 g de beurre
- 200 g de crème liquide
- 100 g de truffe de Bourgogne
- 6 poires
- 1 botte de romarin
- 100 g de miel de sarrasin
- 250 g de parure de sanglier
- sel, poivre, huile d'olive
- 100 ml de vin blanc
- 100 g de farine

Réalisation d'un fond de sauce

Dans une casserole, faire revenir les parures de sanglier, oignon, carottes.
Mettre la farine mouillée au vin blanc et eau.
Faire bouillir, écumer, incorporer la branche de céleri et un peu de romarin et cuire 2 heures.
Passer au tamis et faire réduire.
Mettre les pommes de terre en cuisson (vapeur ou eau, les deux avec la peau).
Éplucher les poires, les couper en huit, les faire sauter dans une poêle avec huile d'olive et beurre, incorporer du romarin haché et le miel, faire caraméliser.
Dans un sautoir chaud, mettre les côtes de sanglier les faire revenir des deux côtés finir la cuisson au four 180 °C 5/10 minutes.
Éplucher les pommes de terre, les écraser à la fourchette, mettre du beurre et de la crème et les truffes coupées en julienne.
À la sortie du four, maintenir les côtes au chaud, dégraisser puis déglacer avec le fond de sauce puis monter au beurre.

Dressage

Dans une assiette, faire deux quenelles de pommes de terre, disposer les poires rôties la sauce et une côte de sanglier.
Sur la côte, mettre un tour de moulin à poivre et un peu de sel de Guérande.

Suggestion

Servir avec du blé cassé ou de la semoule cuite avec un reste de bouillon parfumé.

AGENDA

LA FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON 2017

Chaque année, la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or, en partenariat avec les professionnels des métiers de bouche locaux : bouchers-charcutiers, traiteurs, chefs cuisiniers, collecteurs préparateurs de venaison, présente aux visiteurs de la Foire gastronomique les gibiers de Côte-d'Or, bruts et transformés.
Cette journée « Chasse et venaison » est l'occasion de présenter les bienfaits nutritionnels de la viande de gibier et d'évoquer les opportunités culinaires offertes par ces viandes souvent oubliées, mais si riches en goût.
Aujourd'hui, la viande de gibier est d'abord source de convivialité et de plaisirs gastronomiques. N'ayons donc pas de complexe à la partager et à la célébrer !
Le rendez-vous est donné !
Retrouvez-nous en novembre 2017 à la Foire gastronomique de Dijon.

www.armurerie-vauban.com

ARMURERIE
VAUBAN

A 1 HEURE DE DIJON
(à 4 km d'Avallon 89)

- Armurier diplômé St Etienne
- Réparation toutes armes
- Armes neuves et occasions de chasse
- Armes catégorie B neuves et occasions
- Sanglier courant (sur rendez-vous)
- Ciblage des armes (sur rendez-vous)
- Moniteur de tir sur rendez-vous pour le club de tir
- Stand de tir privé sur place de 25 M à 200 M + Ball-Trap (sur rendez-vous)
- Ventes toutes munitions
- Rechargement + vente de poudres

ARMURERIE VAUBAN
Z.A. DE BONJUAN - 89200 MAGNY (proche d'Avallon)
Tel 03 86 34 20 05 - armurerie.vauban@orange.fr

ÉQUIPAGE DU RALLYE RUSÉ - PETITE VÉNERIE

Chasse à courre du renard : tout un art !

L'équipage de « petite vénerie » chasse renards, lièvres et lapins à l'aide d'une meute réduite de chiens en fonction du gibier « couru ». Les équipages de vénerie du renard sont assez peu nombreux en France, mais il en existe quand même une petite cinquantaine. Rencontre à Prâlon avec Henri Gouliardon, maître d'équipage du Rallye Rusé, le seul équipage en Côte-d'Or.

Les chiens du Rallye Rusé après la chasse.

Chasseur de Côte-d'Or : D'où vient cette passion de la chasse ?

Henri Gouliardon : Je pratique la chasse à tir depuis quelques années. Je suivais mon père dès l'âge de six ans. J'ai connu diverses chasses dans divers territoires et diverses cultures, ce qui fut formateur et intéressant. Je pense que le dénominateur et le point de départ de ma pratique de la chasse ont surtout été les chiens. J'ai toujours eu l'attrait des chiens et je ne conçois pas l'action de chasse sans eux.

Comment est né votre équipage ?

Le Rallye Rusé a été créé il y a un an et demi officiellement. Avant de me lancer, je me suis beaucoup documenté et entouré de personnes ayant une bonne connaissance de la chasse et de la vénerie. Avec mon équipage actuel, nous partageons tous les mêmes valeurs, la même éthique et c'est ce qui me plaît.

D'un point de vue réglementaire, il nous a fallu obtenir l'accord de la société de vénerie tout d'abord, puis celui de la DDT et de la FDC21. Seul équipage au renard de Côte-d'Or, nous accordons une importance toute particulière au respect des règles afin de donner une bonne image de la vénerie, trop souvent décriée.

Quelles sont les valeurs qui régissent votre passion ?

Le téléphone est utilisé uniquement pour la sécurité. C'est l'une des règles à laquelle je m'attache lorsqu'on chasse. Éventuellement un véhicule suiveur pour la sécurité et transporter les chiens de terriers, mais dans la mesure du possible, pas de véhicule du tout. Seulement les hommes, les chiens, les chevaux, les trompes et les fouets.

Comment s'organise votre équipage ?

Nous sommes actuellement cinq personnes à chasser à courre le renard, essentiellement en Côte-d'Or et occasionnellement dans d'autres départements. Nous disposons de deux chevaux et 25 chiens : principalement des harriers et anglo-français de petite vénerie.

Pourquoi avoir choisi le renard ?

Chaque animal a ses ruses, ses forces et ses faiblesses. Le renard est particulièrement connu pour être rusé et très intelligent ! Il a aussi un côté insolite, dans le sens où son mode de vie l'amène à se terrer dans des endroits parfois incongrus qui prouvent sa proximité avec l'homme.

Quelles sont les qualités requises pour exercer la chasse à courre ?

Il faut être fou ! (rires) Il faut être passionné par la chasse et par les chiens qui exercent un travail remarquable ! L'observation, la patience et une bonne condition physique sont des points non négligeables.

Rallye Rusé
Henri Gouliardon, maître d'équipage
Tél. : 06 30 82 41 63
henrigou@yahoo.fr
Jours de chasse :
samedi, dimanche et en semaine

ZOOM SUR…

LES ÉQUIPAGES DE VÉNERIE SUR TERRE EN CÔTE-D'OR

Aujourd'hui, le site officiel de la chasse à courre en France (www.venerie.org) recense sept autres équipages de vénerie sur terre en Côte-d'Or. Répartis sur tout le territoire, ces équipages s'attachent à faire perdurer une tradition ancestrale mêlant l'art du dressage, à celui de l'équitation et de l'élevage.

- **Équipage de la Chapelle au Bois (cerf), Châtillon-sur-Seine, François Jurien de La Gravière. Tél. : 03 80 55 24 34**
- **Équipage du Vieux Chêne (chevreuil), forêt domaniale de Borne et sur invitation, Gilles Couvent. Tél. : 06 37 80 90 43**
- **Équipage Piqu'Avant Bourgogne (sanglier), forêt de Châtillon-sur-Seine, Inès Monot. Tél. : 03 80 81 01 09**
- **Rallye du Bois de La Roche (lièvre), nord-est de la Côte-d'Or, sud de la Haute-Marne et sur invitation, Frédéric Claudon. Tél. : 06 51 24 37 27**
- **Rallye Hourvari (chevreuil), forêt domaniale de la Ferté (71), Auxonne (21) et domaniale de Longchamp (21), Julien Hazotte. Tél. : 06 26 65 57 70**
- **Rallye La Chapelle de Plantenay (lièvre), Savoyeux (70), Lucenay-le-Duc, Chambolle-Musigny, et sur invitation, Olivier Seguin. Tél. : 06 24 92 55 91**
- **Rallye La Sourcillade (lièvre), en Côte-d'Or (Chambolle-Musigny, Saint-Victor-sur-Ouche, Mésanges, Comblanchien, etc.), Pierre-Yves Sécula. Tél. : 06 86 76 63 18**

ASSOCIATION DES PIÉGEURS

Blaireaux : toujours à l'affût

Si la tuberculose bovine fait moins les gros titres qu'il y a quelques années, la maladie est pourtant toujours présente en Côte-d'Or, en particulier dans les environs de Venarey-les-Laumes et de Vitteaux. Au centre de l'attention des instances sanitaires et des piégeurs : les blaireaux. Explications.

Pose d'un collet.

Il est 8 heures ce mardi matin et Albert, qui piège dans les environs d'Alise-Sainte-Reine depuis une dizaine d'années, est en train de relever ses pièges en forêt. Une dizaine de collets avec arrêtoir ont été disposés dans des coulées, au ras du sol. Un morceau de branche, posé au-dessus du collet, gène volontairement le passage. Si le piège est posé ainsi, c'est pour éviter de prendre des chevreuils, qui sauteront par-dessus l'obstacle. Car il n'y a qu'un animal qu'il veut attraper, c'est le blaireau. Ce matin, aucun mustélidé ne s'est laissé prendre. Les journées se suivent et ne se ressemblent pas, puisqu'il en a pris quatre la veille.
Le piégeur a identifié la position de ses pièges par un petit morceau de rubalise. Un moyen pour lui de repérer rapidement son collet et de ne pas oublier d'en relever un. Car il est tenu de vérifier ses pièges tous les matins, au maximum quatre heures après le lever du soleil. Albert a pris le soin de répertorier chacun de ses pièges et de les reporter sur une carte. Chacun porte son numéro d'agrément, dûment enregistré en préfecture. C'est pourquoi, lorsqu'un collet est volé, ce qui arrive parfois, Albert dépose systématiquement plainte auprès de la Gendarmerie.

150 piégeurs en zone tuberculose

Pas moins de 150 piégeurs travaillent comme lui dans les trois zones identifiées par la direction départementale de la Protection des populations. Il y a d'abord la zone noire, dite d'hyperrégulation. Les piégeurs prennent tous les blaireaux qu'ils peuvent. C'est une convention tripartite qui régit le piégeage des blaireaux en zone de tuberculose bovine. Le document a été signé par le DDPP, le président des piégeurs et le responsable des lieutenants de louveterie. Il y a deux autres zones : une de régulation et une de surveillance dans lesquelles aucun blaireau n'a été détecté positif à la tuberculose.
À la fin de la chasse, dès le 1er mars le piégeage démarre. Les piégeurs, qui passent de longues heures sur le terrain, tôt le matin, sont bénévoles. Ils sont seulement indemnisés de leurs frais de déplacement.
Même si la loi permet à un piégeur, en zone de tuberculose bovine, de poser ses pièges sans formalité, il est préférable d'effectuer une déclaration de piégeage à la mairie. Cette précaution permet au piégeur de pouvoir tuer les renards (classés nuisibles dans notre département par arrêté ministériel) pris dans les collets.
Les autorités sanitaires savent que sans les piégeurs, toute action pour tenter d'enrayer la propagation de la tuberculose serait très compliquée.

Population en baisse

La population de blaireaux est en baisse depuis quelques années, mais la proportion d'animaux positifs en zone noire ne fléchit pas. Sur 941 blaireaux pris l'an dernier (entre le 1er mars et le 15 septembre 2016), 331 ont été analysés par le laboratoire départemental de la Côte-d'Or. 16 d'entre eux ont été confirmés positifs aux bactéries, soit 5 %.
L'espérance de vie du blaireau contaminé étant relativement longue, il excrète ainsi énormément les bactéries, en particulier aux points d'eau où il s'abreuve.
« *Nous devons prendre l'animal vivant, et nous devons le servir en préservant les organes nécessaires aux analyses. Ils doivent être intacts pour le besoin des analyses (larynx, poumons, intestins). Les blaireaux sont piégés en dehors des périodes d'ouverture de chasse, pour éviter de prendre des chiens* », détaille le piégeur. Pour avoir confirmation du résultat, les échantillons prélevés sont « mis en culture » en laboratoire pendant 100 jours.
Une fois le blaireau pris, une fiche signalétique très précise est remplie par les piégeurs, avec, entre autres informations, les coordonnées GPS du point de capture. La dépouille est mise dans un sac, sur lequel est attachée une étiquette, qui porte un numéro qui correspond à la fiche de renseignements. C'est le lieutenant de louveterie qui récupère les blaireaux et les place dans des congélateurs, en attendant de les emmener au laboratoire départemental pour qu'ils soient analysés.

Fête de la Chasse & de la Nature

10 & 11 Juin 2017

Ferme de Californie 39300 MONTROND

Parc du Solitaire

JURA

Entrée Gratuite dès 8H

Restauration et Buvette sur place

- Nombreuses animations
- Concours de ferme sur sanglier
- Présentation d'équipages de Vénérie & de meutes de chiens courants
- Spectacles équestre
- Village Exposants
- Animation enfants
- Régionale d'élevage du Nivernais

Inscriptions & Réservations

François Dole: 06.44.27.44.46 fermedecalifornie@hotmail.com

REPORTAGE

MUNITIONS

PRÉVOT, UNE EXC

Depuis plus de 50 ans, l'entreprise Europe Chasse cartouches Prévot, située aux portes d'Auxonne, fabrique des munitions pour les chasseurs. Lesquels apprécient de tirer des cartouches de qualité fabriquées localement et de manière traditionnelle.

De l'extérieur, rien ne distingue la société Europe Chasse cartouches Prévot des autres bâtiments industriels voisins. L'absence d'enseigne peut étonner mais la petite société, située à Auxonne, tient à conserver cette forme d'anonymat. À l'intérieur se trouvent des bureaux, une zone d'encartouchage, ainsi que des étagères sur lesquelles sont rangées des dizaines de références de cartouches. Selon les calibres, le chambrage ou la grosseur des plombs, il y en a pour tous les goûts. Toutes les cartouches dont les boîtes sont siglées de la marque Prévot sont fabriquées sur le site. Pas moins de 450 références distinctes portent ainsi le nom de la société auxonnaise.

Stéphane d'Adeler, gérant de l'entreprise depuis trois ans, indique : « *Une grosse partie de notre production se situe sur la cartouche à balle. Pour une petite société comme la nôtre, il est difficile d'être compétitif sur le plomb face aux gros fabricants.* »

La marque Prévot et son fondateur, Georges Prévot, sont connus pour avoir inventé la balle sous-calibrée, qui a permis de créer la gamme « S ». Le principe est le suivant : dans une cartouche d'un certain calibre, on met une balle de calibre inférieur. Cette dernière est encartouchée dans un godet, lui-même inséré dans la cartouche. Inventé, à l'origine, pour limiter le danger généré par le passage des ogives dans les chokes, le procédé permet surtout, au vu de la charge de poudre, d'avoir une énergie à l'impact accrue. Cette dernière peut augmenter de 15 à 25 % selon les calibres. Il s'agit du produit phare de la cartoucherie côte-d'orienne.

Une machine à encartoucher.

De la Brenneke à la Wonder

Différents modèles de cartouches à balle sont produits à Auxonne. On trouve tout d'abord la balle la plus connue du monde, la « Brenneke ». Toutes les balles de ce type sont fabriquées en Allemagne, elles sont encartouchées chez Prévot. Il faut savoir que les stries, sur le côté de la balle, impriment un léger mouvement rotatif qui permet à cette dernière de la stabiliser.

Autre type de cartouche à balle, la « Wonder ». Cette marque appartient à Europe Chasse, qui fait fabriquer les balles, puisque les moules lui appartiennent. La société auxonnaise est quasiment la seule à produire ce genre de cartouche. La balle est très fragmentable, très molle, et libère beaucoup d'énergie à l'impact. Cette fois, c'est un système venturique qui stabilise la balle.

Autre balle peu connue des chasseurs, qui appartient également à Europe Chasse, la balle « Blondeau ». Il s'agit d'une vieille munition de fabrication française : la fameuse balle diabolo, qui n'est fabriquée que pour le calibre 12, sous-calibrée.

« *Elle est appréciée car traditionnelle. On travaille actuellement sur une évolution de la balle « Blondeau »*, souligne Stéphane d'Adeler.

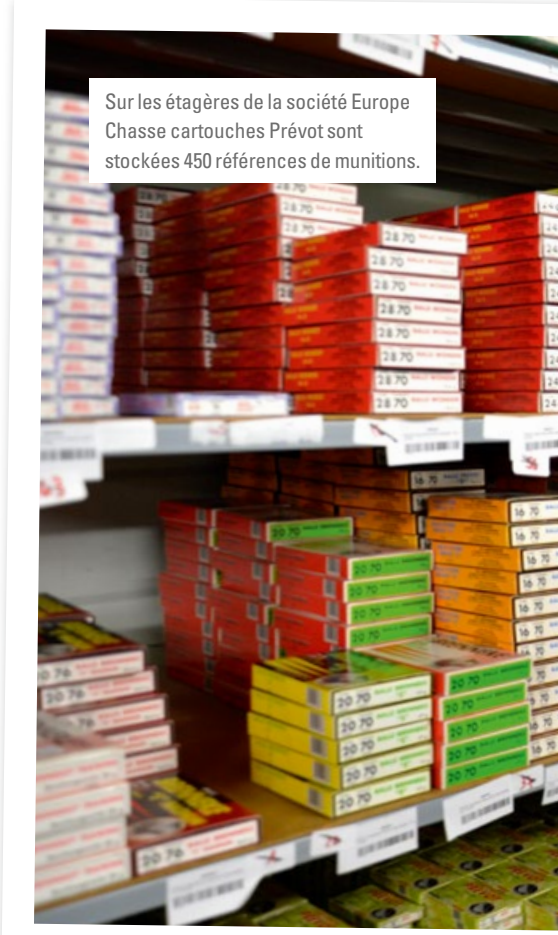

Sur les étagères de la société Europe Chasse cartouches Prévot sont stockées 450 références de munitions.

Dans certains types de cartouches Prévot, il y a plusieurs dizaines d'années, les fabricants plaçaient, en guise de balle, une bille en acier. Aujourd'hui, certains modèles de cartouches, à destination des chasseurs, disposent d'une bille en plomb (les billes en acier sont interdites pour la chasse).

« *La bille en plomb ricoche moins car elle se déforme à l'impact. Aucune étude ne prouve qu'une bille ricoche plus qu'une balle d'un autre profil ou matériau. Par définition, un ricochet est aléatoire. Il y a une idée, répandue par certains fabricants de carabine, selon laquelle les chasseurs blessent davantage avec un fusil qu'avec une carabine. Ce n'est pas vrai quand on sait qu'en battue, dans la plupart des cas, on tire entre 30 et 50 mètres. À cette dis-*

CELLENCE LOCALE

QUELQUES CHIFFRES

Pour ce qui est des cartouches de fusil, chez Europe Chasse, le calibre 12 représente 75 % de parts de marché, les autres calibres se répartissant sur les 25 % restants. Près de 40 % de la production est en bourre jupe et le reste en bourre grasse, y compris pour les cartouches à croisillons. Actuellement, 85 % de la gamme bourre grasse est en liège ou feutre. Les 15 % restants sont en plastique. Cette proportion tend à diminuer, l'objectif est de passer à 100 % en liège ou feutre d'ici deux à trois ans.

tance, une balle de fusil est extrêmement efficace », déclare Stéphane d'Adeler.
Europe Chasse entretient quelques spécificités. Un exemple : en calibre 24 et en 32, elle est probablement la seule à fabriquer des cartouches à balle.
La société auxonnaise fabrique également des cartouches subsoniques pour différents calibres. L'objectif est d'avoir une balle qui part à moins de 330 mètres par seconde. La munition sera silencieuse pour peu que l'arme soit adaptée. Ce genre de cartouche est apprécié par les chasseurs qui cherchent un recul moindre. Une cartouche subsonique peut être à bourre grasse ou à jupe, c'est la poudre qui importe. Cette poudre, spécifique, est exclusivement destinée aux encartoucheurs.

Cartouches à plombs

Pour ce qui est des cartouches à plombs, là encore, Europe Chasse se démarque. L'une des particularités des cartouches Prévot à plomb connue de ses utilisateurs est la suivante : elles se ferment en « demi-rond », et non en étoile comme la plupart des cartouches modernes. C'est un choix esthétique qui correspond à l'image traditionnelle des cartouches Prévot.
La cartoucherie côte-d'orienne utilise des plombs dont la taille est située entre 1 et 12. Cette dernière mesure de plombs n'est quasiment plus produite. Par ailleurs, certaines cartouches Prévot sont remplies de plombs écrasés ou discoïdes, ce qui permet d'avoir des gerbes larges, pour un tir de près, entre 5 et 10 mètres.
« *On fabrique tout ce que nos concurrents ne fabriquent pas. On encartouche notamment, pour les puristes, en plomb de Lyon* (voir encadré p. 18), *en petite quantité. La standardisation des cartouches restreint le plaisir du chasseur de trouver la munition adaptée à son gibier. La méconnaissance des munitions est croissante, il y a de moins en moins de passionnés de technique. En France, les chasseurs sont rarement formés à la spécificité des différentes munitions* », lance Stéphane d'Adeler.
Parmi les autres références qui figurent sur ses étagères, Europe Chasse fabrique et vend également des cartouches à chevrotines. Cette munition est interdite dans une majorité de départements français, mais elle est autorisée notamment en Corse et à titre expérimental dans les Landes. Les plus gros plombs chargent les cartouches de 9 grains, la société auxonnaise fabrique des cartouches qui contiennent jusqu'à 21 grains. Cette munition peut être dangereuse à plus de 20 mètres, en particulier pour les chiens. Europe Chasse a créé des chevrotines en

Parmi les opérations manuelles, figurent la mise en place de la balle dans un « godet », lui-même placé dans une cartouche, ainsi que (photo en bas à gauche) empaquetage des cartouches. En haut à droite : Cette machine remplit les cartouches de billes de plomb En bas à droite : Europe Chasse vend de nombreuses balles de carabine, pour un grand nombre de calibres.

bourre à jupe. La gerbe est ainsi plus homogène, ce qui rend le tir efficace jusqu'à 50 mètres.

Il faut savoir que pour la fabrication de ses cartouches, Europe Chasse reçoit des douilles déjà amorcées. La manipulation des amorces représente l'étape de fabrication la plus dangereuse. Le fournisseur est français : il s'agit de la société Cheddite, leader mondial de la fabrication de douilles et également leader mondial de la fabrication d'amorces. C'est aussi le numéro un « en termes de qualité » selon le gérant de la cartoucherie.

La mise en boîte des cartouches se fait à la main, afin d'effectuer un contrôle visuel et tactile des munitions. Autres opérations manuelles : la mise en place des bourres en liège ainsi que celle des balles « Brenneke » et « Wonder » dans les cartouches sous-calibrées. L'intégralité des cartouches à chevrotines est assemblée à la main, car il faut compter les grains et les disposer dans la cartouche.

1 500 références « métalliques »

En plus de la fabrication et de la vente de ses différentes cartouches, Europe Chasse compte également une activité de négoce. La société auxonnaise ne propose pas moins de 1 500 références « métalliques ». Sur les boîtes de balles de carabines figurent différents « grammages ». Le principe est simple : plus le chiffre est élevé, plus l'ogive est lourde ; à vitesse égale, plus il y aura de l'énergie au niveau de l'impact. Si ce grammage est important, d'autres caractéristiques sont à considérer, en particulier la forme de l'ogive.

Toutes les marques de balles de carabine proposent un type d'ogive à tête plombée : on parle d'une ogive semi-blindée tête plomb. Parmi les avantages offerts par cette dernière, la déformation à l'impact. C'est la balle économiquement la moins chère à produire et à encartoucher. Au fil des innovations, il y a eu des évolutions de cette ogive, notamment avec l'apparition d'une pointe en plastique. Lors de l'impact, cette pointe « saute ». Derrière, plus la section de l'ogive est large, plus l'impact est fort.

Il existe également des balles très techniques, qui vont permettre des tirs très distants ou avec un très fort impact. Dans ce cas, on a affaire à une vraie ingénierie de balle, avec ou sans plomb, qui décuple le prix de ce genre de balle.

COMMENT FONCTIONNE UNE CARTOUCHE DE CHASSE ?

Lors de l'appui sur la queue de détente, le percuteur frappe l'amorce de la cartouche qui enflamme la poudre. La combustion immédiate de la poudre provoque la libération d'une grande quantité de gaz, qui ne peut s'échapper que par le canon. La balle – ou les plombs – est soumise à une pression intense, ce qui permet de les propulser.

LE « VRAI » PLOMB N'A PAS TOUT À FAIT DISPARU

Pour l'anecdote, le plomb n° 5 de Paris équivaut au plomb n° 7 de Lyon. Il s'agit juste d'un croisement d'échelle. Ce que certains anciens appellent le « vrai plomb », a longtemps représenté un casse-tête pour les vendeurs de munitions… Aujourd'hui, tous les commerces parlent en plomb de Paris. Autrefois, il existait le plomb d'Auxerre ou encore le plomb de Bordeaux. Ces références de plombs ont disparu depuis longtemps, puisque les tailles et styles de plombs ont peu à peu été uniformisés.

LE PRIX DES CARTOUCHES VA AUGMENTER

Avec la forte hausse des cours du plomb, cet hiver, le prix des cartouches de chasse va augmenter, dans les mois qui viennent, de 5 à 10 %.

En raison de la diminution du nombre de producteurs de plomb, la demande se concentre sur un petit nombre de producteurs.

Pour l'anecdote, plus l'hiver est rigoureux, plus les batteries de voiture lâchent, ce qui entraîne une hausse du cours du plomb. Ces derniers mois, les acteurs du secteur de la munition se renseignaient afin de savoir de combien la concurrence allait augmenter…

ARMURERIE BOURGOGNE PASSION

Zone Verte, 6 rue de la jonchère
71880 Chatenoy le Royal
Tel : 03 85 48 60 07
Chasse-Tir-Optiques-Accessoires-Vêtements
Réglage : 50m à 200m

GRAND PARKING PRIVÉ
Accès direct par autoroute A6 sortie Chalon nord

DES OFFRES TOUTE L'ANNÉE

NOUVEAU SITE
www.armurerie-bourgogne.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

DES RÉFORMES PASSÉES EN DOUCEUR

Année après année, la mobilisation ne faiblit pas. Près de 600 chasseurs ont participé le 22 avril dernier au Palais des congrès de Dijon à l'assemblée générale annuelle de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or. Parmi les temps forts de cette assemblée, la présentation du projet « Oiseaux de souches sauvages » et la mise en place de mesures de gestion des grands cervidés.

Pour envisager le futur, il faut prendre acte du passé et dresser un bilan des actions menées. C'est ce qu'a fait Pascal Sécula, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or et depuis peu président de la fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté, dans son rapport moral de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 22 avril dernier au Palais des congrès de Dijon. À ses côtés, Jean-Marc Belin et Michel Chalumeau, vice-présidents, Dominique Rigaud, trésorier et Michel Monot, secrétaire fédéral.

Près de 600 chasseurs ont participé à l'assemblée générale de la FDC 21.

UN DÉMÉNAGEMENT RÉUSSI

L'événement cette année pour la fédération, c'est sans aucun doute son emménagement fin août 2016 dans un bâtiment neuf, construit sur mesure, à Norges-la-Ville. Cette Maison de la chasse et de la nature est un formidable cocon pour que permanents et élus travaillent au mieux et *« c'est aussi et surtout une fierté de vous recevoir dans un tel cadre, adhérents, amis chasseurs et partenaires institutionnels et cynégétiques »*, se réjouit le président. À noter que sur les 3 783 000 millions d'euros qu'a coûté le projet, le Conseil départemental a accordé une subvention de 42 700 euros dont 50 % ont déjà été versés et le Conseil régional *« devrait accorder 100 000 euros »*. Une inauguration officielle aura lieu lorsque les aménagements extérieurs seront terminés et que la Maison de la chasse et de la nature aura développé tout son volet *« éducation à la nature »*. Sur le site, des sentiers pédagogiques, un diorama… seront créés notamment à destination des scolaires. Quant aux anciens locaux, rue des Perrières à Dijon, rien n'est fait pour l'instant. *« Nous avons reçu quelques propositions qui ne nous ont pas semblé satis-*

Michel Chalumeau, vice-président, a présenté les nouvelles mesures de gestion des grands cervidés.

faisantes. Le bâtiment coûte quelque 30 000 euros par an. Cette année, nous prendrons donc une décision concernant la vente des locaux », poursuit Pascal Sécula.

AUGMENTATION DES DÉGÂTS

Place au rapport d'activité présenté par Michel Monot, secrétaire fédéral. Pour ce qui est des dégâts de gibier 2015-2016, 1 537 dossiers de demandes d'indemnisation ont été instruits par la Fédération, soit une hausse de 17,6 % par rapport à l'année précédente. Le coût total des indemnisations se monte à près de 1 100 000 euros soit une hausse de plus de 87,3 %. « *Cette hausse était prévisible après quelques années d'un niveau de dégâts très bas* », précise Michel Monot.

Le plan de chasse 2016-2017 était de 14 375 sangliers; 8 924 ont été finalement prélevés soit 1 338 sangliers en moins par rapport à la saison dernière sur l'ensemble du département. 11 710 ont été réalisés sur un plan de chasse de 14 386 chevreuils.

NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ARMES

Un arrêté préfectoral réglementant l'usage des armes à feu dans le département de la Côte-d'Or a été signé le 20 avril 2017 avec prise d'effet le 1er juin 2017. Véritable avancée de la chasse dans le département, cet arrêté en simplifie et facilite la pratique sur le terrain en supprimant par exemple la notion de périmètre de 150 m, notamment aux abords d'autoroutes.
Cet AP sera détaillé par un avenant au Schéma départemental de gestion cynégétique dont il sera une composante à part entière, en apportant des précisions sur la matérialisation des postes, angles de tir à proximité des autoroutes…
Nous communiquerons largement une fois que cet avenant aura été approuvé.
Extrait de l'AP du 20 avril 2017 :
« Article 1er : Il est interdit d'être porteur d'armes à feu chargées ou approvisionnées ou de faire usage d'armes à feu sur :
- **les voies goudronnées appartenant au domaine public et ouvertes à la circulation publique ;**
- **les chemins ruraux goudronnés ;**
- **les routes goudronnées du domaine privé de l'État ouvertes à la circulation publique en forêt domaniale ;**
- **les voies ferrées non désaffectées.**

Ces interdictions concernent également les accotements et les fossés des voies concernées.
Article 2 : Il est interdit à toute personne de tirer en direction des lieux visés ci-après, dans des circonstances ou conditions qui font que les projectiles sont susceptibles de les atteindre. Cette interdiction concerne:
- **les voies goudronnées appartenant au domaine public et ouvertes à la circulation publique ;**
- **les chemins ruraux goudronnés ;**
- **les routes goudronnées du domaine privé de l'État ouvertes à la circulation publique en forêt domaniale ;**
- **les voies ferrées non désaffectées ;**
- **les voies navigables, hors partie du domaine public fluvial sur lesquelles, conformément au cahier des charges régissant la location du droit de chasse par l'État, la chasse est autorisée, ainsi que la destruction des animaux appartenant aux espèces susceptibles de commettre des dommages et classées comme telles par l'autorité administrative ;**
- **les habitations et tout lieu servant d'habitation (y compris leurs annexes et dépendances) ;**
- **les lieux accueillant du public ou les lieux de réunions publiques en général ;**
- **les bâtiments à usage agricole ou industriel.**

Il est également interdit de tirer en direction des lignes de transport électriques et de leurs supports, ainsi que des lignes téléphoniques et de leurs supports. »
Ces interdictions peuvent être complétées par des arrêtés municipaux.

ÉDUCATION À LA NATURE

Ekolien est un site collaboratif d'éducation à la nature. Informations, photographies, vidéos, vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour vous renseigner sur la faune, la flore et les milieux naturels. Les informations proposées ont été soigneusement contrôlées par des spécialistes pour garantir leur qualité et leur actualité. De quoi valoriser l'image des chasseurs.
www.ekolien.com

ZOOM SUR…
LES MESURES DE GESTION DES COIFFÉS

En Côte d'Or, plus de 90 % des coiffés prélevés à la chasse le sont en battue. Dans le double objectif de simplifier l'identification des animaux en action de chasse, et de mieux répartir les prélèvements par classe d'âge, la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or a souhaité engager une réflexion de fond sur la question.
Un groupe de travail – composé des représentants des GIC grand gibier, ainsi que des administrateurs et services techniques de la FDC – s'est réuni à plusieurs reprises.
Les travaux de ce groupe de travail ont permis d'aboutir au dispositif suivant, qui a été proposé aux services de l'administration lors de la dernière commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, pour modification de l'arrêté plan de chasse 2017-2018 :
• il est instauré un plan de chasse qualitatif pour l'espèce cerf élaphe ;
• il est bien précisé que pour les cerfs mâles coiffés, la distinction des trophées se fait visuellement, d'après l'extrémité haute des bois.

Les distinctions de sexe, d'âge et de trophée, utilisées dans les arrêtés fixant les plans de chasse individuels et dont les dispositifs de marquage font mention, sont les suivantes :
• CE-M-C : pour les cerfs mâles de plus d'un an, sans distinction de trophée, réservé à la vénerie ;
• CE-M-D : pour les daguets ;
• CE-M-C1 : pour les daguets et les cerfs mâles à pointes sommitales uniques et/ou à fourches, et les cerfs moines ;

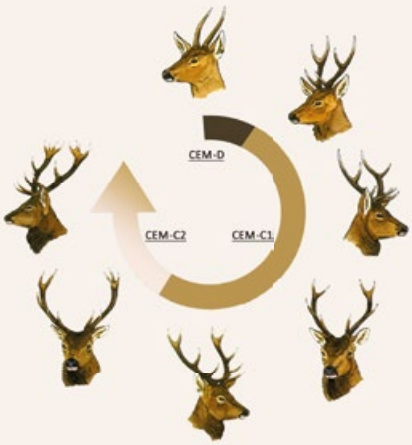

• CE-M-C2 : pour les cerfs mâles avec au moins une empaumure, les cerfs mulets, et dans le cas où l'animal n'est porteur que d'un seul bois, dès lors que le bois unique porte une empaumure. Une empaumure se compose d'au moins trois pointes, ou d'une fourche + trochure ;
• CE-F : pour les biches adultes de plus d'un an ;
• CE-I-JC : pour les jeunes, mâles ou femelles, de moins d'un an ;
• CE-I-F-JC : de façon indifférenciée sur les biches adultes de plus d'un an et les jeunes, mâles ou femelles, de moins d'un an.

NB
• Un seul bracelet CE-F peut être apposé sur un jeune animal, mâle ou femelle de moins d'un an, dès lors que l'attribution globale en grands cervidés comporte un à cinq bracelets.
• Deux bracelets CE-F au maximum peuvent être apposés sur deux jeunes animaux mâles ou femelles de moins d'un an dès lors que l'attribution globale en grands cervidés comporte au moins six bracelets.
• L'application d'un bracelet CE-M-C1 sur un CEMC2 ne constitue pas une infraction à l'AP plan de chasse, si l'empaumure est composée de trois pointes dont au moins une mesure moins de 5 cm.

REMARQUE
Mesure de la longueur des pointes : de l'axe du merrain à la pointe.
La plus petite mesure est retenue.

Pour les grands cervidés, 1 533 ont été prélevés sur un plan de chasse de 2 220.

COUP DE POUCE POUR LE PETIT GIBIER

Concernant le petit gibier, 50 000 euros supplémentaires ont été débloqués pour lancer le projet « Oiseaux de souches sauvages ». Ainsi six GIC développent des centres d'élevages : cinq pour le faisan commun et un pour la perdrix grise. À terme, 3 000 œufs devraient éclore pour environ 1 500 faisandeaux à lâcher.
De quoi espérer stabiliser le nombre d'adhérents de la fédération, en très légère baisse de 1 % cette année « *alors que d'autres fédérations sont à moins 2 %. Nous sommes donc toujours bien lotis parce qu'auparavant nous n'avons pas cessé d'augmenter. Et puis avec le petit gibier je suis sûr que de nouvelles recrues et des jeunes nous rejoindront… Ils aiment bouger les jeunes !* », renchérit le président.

UN BUDGET À L'ÉQUILIBRE

Pour 2017-2018, le budget global de fonctionnement est proposé à l'équilibre à 1 168 300 euros. Il a été approuvé à l'unanimité tout comme le budget dégâts (1 994 850 euros) lors des résolutions soumises aux votes pendant l'assemblée générale. Une résolution a été discutée plus longuement portant sur les modalités de cotisation. Pour atteindre l'équilibre du budget dégâts, l'assistance avait le choix entre deux solutions : une revalorisation du prix des bracelets ou porter l'effort uniquement sur la redevance territoriale. La seconde solution a été adoptée.

UN BRACELET POUR LES DAGUETS

Dernier temps fort de cette assemblée générale : les nouvelles mesures de gestion qualitative des grands cervidés. « *Nous avons constaté que nos trophées perdaient en qualité et avons souhaité mettre en place des bracelets spécifiques pour les daguets CEM D* », explique Michel Chalumeau, vice-président (lire encadré).

Les traditionnelles fanfares de chasse du Rallye des trompes de la vallée de l'Ouche ont sonné la fin de l'assemblée générale.

FRANCHIR DE NOUVEAUX HORIZONS ?

CE N'EST QU'UNE QUESTION DE CHOIX.

LAND ROVER

ABOVE & BEYOND

Malgré un style propre à chacun, le Nouveau Discovery, le Range Rover ou encore le Range Rover Evoque partagent tous la même ligne de conduite : vous faire franchir de nouveaux horizons.

Venez découvrir la gamme Land Rover chez votre concessionnaire :

Nudant Automobiles

Land Rover Dijon ▪ 03.80.515.002

nudantauto@nudant.fr

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Consommations mixtes (l/100 km) : 4,2 à 12,8. Émissions de CO_2 (g/km) : 109 à 299. RCS concessionnaires

Uwe Albert-Thiele-fotolia.com

INDICES KILOMÉTRIQUES D'ABONDANCE

ATTENTION AU PETIT GIBIER

Les comptages de cet hiver, réalisés par les chasseurs sous la houlette de la FDC 21, ont mis en lumière des baisses de population. La méthode utilisée donne une tendance, chaque année, des populations dans le département.

Afin de déterminer l'évolution des populations de lièvres, les chasseurs de Côte-d'Or effectuent des comptages nocturnes selon la méthode des indices kilométriques d'abondance. Il s'agit de parcourir en véhicule des circuits carrossables, plusieurs fois par an à la fin de l'hiver, de mi-décembre à fin février, quand la végétation est basse. À l'aide de phares, on observe les lièvres reproducteurs, qu'il s'agisse de mâles ou de femelles. Ces comptages ont lieu en milieux ouverts, là où la visibilité est bonne sur plusieurs dizaines de mètres. On préconise d'utiliser des jumelles pour déterminer les animaux avec plus de fiabilité. Tout ce qu'on observe est noté, tous les animaux sont comptabilisés.

Les observateurs comptabilisent le nombre de lièvres vus ce qui permet d'obtenir l'IKA (indice kilométrique d'abondance) en divisant ce nombre par la distance parcourue sur ce circuit. C'est ce nombre, d'année en année, que l'on va comparer pour voir s'il y a une baisse ou une hausse des populations. Pour que la méthode soit fiable, il faut le faire sur une durée minimale de trois ans.

L'objectif n'est pas de voir l'intégralité des animaux, mais d'avoir une photo représentative, à l'instant T. L'IKA ne permet pas, à lui seul, de prédire l'avenir, les populations de lièvres étant très dépendantes de la qualité de la reproduction, sans oublier le niveau de prélèvement. Si la population est stable sur deux ans, cela signifie que le niveau de prélèvement déterminé pour la saison de chasse précédente était bon, cohérent.

Ce sont les chasseurs qui effectuent ces comptages, qui se répartissent sur 128 circuits dans le département, sur 113 communes.

Ces circuits sont situés sur les territoires des GIC petit gibier ainsi que celui d'un plan de gestion consacré au lièvre. La Fédération des chasseurs accompagne la démarche en étant présente sur les comptages réalisés sur les zones en plan de gestion. Certains membres des GIC sont formés pour que la Fédération puisse leur déléguer les comptages. Des préconisations techniques sont dressées par la FDC 21 et présentées aux assemblées générales des GIC.

L'IKA met en évidence les effets de la régulation, de la prédation, sans oublier ceux des aménagements du territoire. Le but de cette méthode, en plus de son aspect statistique, est de sensibiliser les chasseurs, et inciter à la gestion. Il est un levier important en termes d'attributions, puisqu'il permet d'ajuster les prélèvements d'année en année.

Les IKA 2017 sont en baisse par rapport à 2016. Il y a une tendance généralisée de baisses modérées de 15 à 30 % selon les secteurs sur le département. Seuls deux secteurs sont stables. Dans les secteurs les plus impactés, les prélèvements sont parfois déconseillés.

Cette baisse est due à une mauvaise reproduction des lièvres.

Cet été, en moyenne, les populations ne comportent que 38 % de jeunes alors que ce nombre s'élevait à plus de 55 %.

Au cours de la saison dernière, la fédération a averti les sociétés de chasse concernées ; certaines ont fermé la chasse au lièvre, d'autres l'ont limitée.

En raison de ce constat, les perspectives d'attributions vont être revues à la baisse. Les chasseurs vont devoir être très vigilants pour les prélèvements de 2017-2018 si l'on veut limiter l'impact sur les populations.

LES SECTEURS CONCERNÉS

Les secteurs les plus marqués par la baisse des populations de lièvres sont ceux du Val de Saône, de la Tille-Norge, et de la plaine de Beaune. D'autres secteurs subissent une baisse moins importante : la Vingeanne, le Val d'Ouche, l'Auxois-Châtillonnais, le pays de l'Auxois et la côte viticole de Beaune. Les secteurs les plus stables sont ceux de la plaine de Seine et de la plaine de Genlis. Le seul secteur en hausse est celui de Saône-Nacey. Une explication : cette année, la société de chasse d'Auxonne a interdit la chasse au lièvre à la suite de mauvais comptage de la saison précédente.

REMISE EXCEPTIONNELLE

de 160 €

sur les carabines
X-bolt, Bar, Maral

OFFRE SPÉCIALE OUVERTURE DE LA CHASSE

Essai gratuit à l'Armurerie Vauban

(sur rendez-vous)

BAR MK3

X-BOLT SF

MARAL HC

ET PROFITEZ DE NOMBREUSES PROMOTIONS

BROWNING EXPERIENCE

OFFICIAL BROWNING MASTER PARTNER

ARMURERIE VAUBAN

Z.A DE BONJUAN - 89200 MAGNY (proche d'Avallon)

Uwe Albert-Thiele-fotolia.com

INDICES KILOMÉTRIQUES D'ABONDANCE

ET POUR LE GRAND GIBIER ?

Même si, comme pour le petit gibier, les comptages de grands cervidés se font également de nuit en voiture, à l'aide de projecteurs, sur des circuits identifiés, la comparaison s'arrête là.

Les comptages sont effectués plus tôt que le petit gibier : ils se déroulent du 1er décembre à fin janvier. La vitesse de progression pour l'observation des grands cervidés n'est pas la même que pour le petit gibier. Les observateurs avancent plus rapidement pour le grand gibier, plus facile à identifier. Pas moins de 21 circuits existent en Côte-d'Or. Pour faciliter l'organisation, les comptages sont répartis entre la FDC 21 et l'ONF, et tous les résultats obtenus sont mis en commun.

Les chasseurs comptent tous les animaux vus : les cerfs coiffés, les biches et les jeunes. Comme pour les lièvres, on rapporte le nombre d'animaux comptés à la distance parcourue pour obtenir l'indice kilométrique d'abondance. On met en parallèle, sur un secteur donné, le taux de réalisation et le taux de dégât de gibier. Cela permet aux acteurs du milieu cynégétique de définir une tendance d'évolution de populations. Pour avoir des tendances, il faut avoir réalisé ces comptages sur trois ans minimum, la durée idéale étant de cinq ans.

Une analyse commune de ces résultats est réalisée par des techniciens de l'ONF, de l'ONCFS, la FDC 21, et de la DDT. Une fois que cette analyse est partagée, on préconise des fourchettes d'attributions pour la saison suivante secteur par secteur. Cette année, certaines zones connaissent des évolutions significatives. Il y a une baisse des populations de cerfs sur le secteur de la forêt domaniale de Châtillon. Par le passé, d'importantes concentrations de grands cervidés ont été remarquées en période hivernale sur des parcelles agricoles, dans la vallée de l'Ource. Ces zones ont connu de gros dégâts ; les comptages ont montré des concentrations anormales. Il a été décidé de baisser ces populations, pour limiter ces concentrations et ces dégâts. Actuellement, les populations sont « dans le creux de la vague ». Il a donc été décidé de freiner les attributions pour enrayer cette diminution.

ATTRIBUTIONS EN BAISSE

Le deuxième secteur en baisse est celui de la vallée de l'Ouche. Il s'agit d'un des secteurs historiques de la tuberculose bovine. Dans les années 2010-2011, les instances sanitaires ont demandé de faire baisser les populations de grands cervidés pour diminuer le risque par principe de précaution. Cet objectif a été atteint, les décideurs du milieu cynégétique tendent à stabiliser les populations de cerfs au bon niveau, celui qui satisfera tous les acteurs du terrain, chasseurs, agriculteurs/éleveurs et administration.

Certaines zones, comme celle de la montagne (massif de la forêt domaniale d'Is-sur-Tille) sont stables même si, par endroits, les chasseurs voient peu de grands cervidés. Cette appréciation est due à une répartition très inégale de la population. Sur certains secteurs, les animaux se développent et la FDC 21 se pose la question d'y mettre en place un protocole de suivi pour contrôler cette évolution.

Dans le secteur du Grand Jailly (dans les environs de Montbard), il semblerait que la population se développe. Dans les environs de Selongey, quelques dizaines d'animaux venant de la Haute-Marne commencent à coloniser.

Globalement, les « gros » secteurs étant à la baisse, les attributions devraient être à la baisse sur l'ensemble du département.

Pour permettre aux cerfs d'arriver à maturité, la FDC 21 va créer un bracelet daguet (voir encadré p. 22).

CALLOD
armurerie

1 000 M²
dédiés à votre passion

3
armuriers professionnels

400
armes neuves

200
armes d'occasion

TUNNEL DE TIR
50 mètres

SANGLIER COURANT

À 50 minutes de DIJON

OFFRE NOUVEAU PERMIS*

Fusils Jean Cardon JC100
+ Housse + 2 boites de cartouches

849 € au lieu de 1 100€

(*) Conditions disponibles en magasin. Dans la limite des stocks disponibles. Offres non cumulables avec d'autres services gratuits.

UNIQUE DANS LA RÉGION
VENEZ TESTER LES CARABINES
BROWNING GRATUITEMENT

BROWNING EXPERIENCE

INSCRIPTION SUR
WWW.BROWNINGEXPERIENCE.FR

SHOW ROOM
Armes de Prestiges

Adresse :
Chemin du Champ Poly
39570 COURLAOUX
Sortie d'autourtoute n°8 A39

Téléphone :
03 84 47 28 36
www.armurerie-callod.fr

Depuis 1824

JAMES AUTUN

Pour ceux qui se contentent de beaucoup...

PRÈS DE **500** ARMES EN STOCK

Armurerie

Armes neuves
Occasions garanties
Atelier de réparation

des armuriers diplômés à votre service

Armes fines

Le prestige
de grandes marques

Fusils d'art et bronzes animaliers

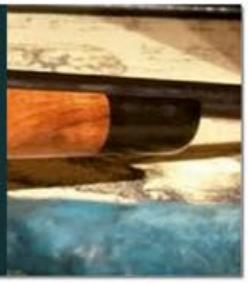

GPA JAMES

Munitions à Grand
Pouvoir d'Arrêt

«Désormais... La puissance à un nom.»

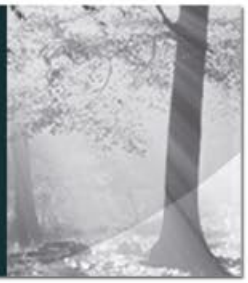

Suivez-nous sur Facebook

& www.JAMES-AUTUN.com

Armurerie JAMES - 55 rue aux Cordiers - 71400 AUTUN
Parking 400 places à 100m
Tel : 03 85 52 29 86 - E-mail : contact@james-autun.com